



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Le Clos César est une opération immobilière de raqualification du stade Paul LEBUGLE à BEAUGENCY (45) s'inscrivant sur une emprise foncière d'environ 14 950 m2 et consistant en la réalisation d'un programme mixte de 13 433 m2 SDP comprenant un hôtel, une résidence seniors, une crèche, des logements individuels, des logements collectifs (dont des logements militaires) et des commerces, ainsi que les surfaces de stationnement associées.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

IMMOBLEU PROMOTION IDF

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

8 8 0 6 0 5 5 6 3 0 0 0 1 9

SARL

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

CANNET

ADRIEN

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 39° a) Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ² .

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de mutation du stade Paul LEBUGLE, actuellement composé de terrains extérieurs à usage sportif, vers un ensemble immobilier mixte résidentiel (logement en accessions, sociaux, résidence sénior) et d'activité (hôtel, crèche, commerces et espaces extérieurs) prend place le long de l'Avenue de Chambord et à l'angle de la Rue d'Entre Deux aux Vallées sur la commune de BEAUGENCY (Loiret - 45).

A proximité de l'A10 et de la D2152 (axe traversant de la ville), à moins de 10 minutes à pied du centre historique, le site bénéficie d'une localisation privilégiée et s'ouvre sur la promenade des Accrux en bord de Loire.

Il fera l'objet d'un projet de renouvellement urbain et consistera en :

- La démolition des constructions et installations du site (accueil et vestiaires, tribunes, terrains dont un en dur)
- La réalisation de parkings s'inscrivant en sous-sol dans la déclivité naturelle du site
- La construction de 6 bâtiments et 5 maisons individuelles
- L'aménagement des espaces verts au cœur des îlots, des circulations piétonnes, des voiries et accès au site ainsi que les espaces publics en connexion avec l'Avenue de Chambord.

4.2 Objectifs du projet

Dans un cadre privilégié, tant du point de vue naturel que patrimonial, et au cœur d'une commune historique des bords de Loire, le projet proposé par ImmoLeu répond à des objectifs multiples :

- Accompagner la transformation et le développement du centre historique de BEAUGENCY en requalifiant un site sportif, en transition par rapport à un quartier résidentiel qualitatif.
- Permettre, grâce à la vente du stade Lebugle dont le niveau des équipements n'est plus en adéquation avec les enjeux sportifs, de développer les autres sites sportifs de la ville (2 stades existants) et améliorer globalement l'offre sportive sur la commune.
- Participer au renouvellement urbain et à l'effort de production de logements dans une logique de mixité, et offrir un parcours résidentiel aux habitants de la commune ainsi qu'une diversité d'usage, notamment avec une offre de services touristiques et commerciaux.

Le projet est soutenu et accompagné par les collectivités et notamment la ville de BEAUGENCY qui prépare depuis plusieurs années la requalification du site en partenariat avec l'équipe projet emmenée par la société ImmoLeu et son architecte, la SASU Atelier Patrick Corda Architectes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Après une phase de concertation et d'appel à projet engagée par la commune de BEAUGENCY, plusieurs phases de diagnostics de site et de l'état du sol et du sous-sol ont été et seront réalisées préalablement au démarrage du projet.

Le projet se développera en intégrant une libération complète des lieux et un arrêt des activités sportives sur le site à la fin de la prochaine saison de football soit en septembre 2025.

Il n'est pas prévu de phase transitoire.

Le phasage du projet sera bien entendu conditionné au planning d'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération.

Il consistera en la réalisation des ouvrages destinés au stationnement en sous-sol (en pleine terre et après terrassement, le projet s'inscrivant dans la déclivité naturelle du terrain), puis la construction des ouvrages en superstructure et enfin les aménagements extérieurs et espaces publics.

La réalisation puis la livraison des constructions se fera en une phase unique afin d'optimiser la durée des travaux et de minimiser les nuisances autour du site.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le projet s'inscrira parfaitement au sein d'un tissu urbain composé de logements individuels, mais en bordure d'axes de circulation structurant et en jonction avec le centre historique et les bords de Loire. L'objectif est d'assurer à la fois la préservation du cadre existant tout en assurant une transition entre le centre-ville et les espaces de nature à proximité.

Le projet prévoit, au sein d'une parcelle d'environ 15 000 m² à usage de terrains sportifs (naturels et artificiels), un programme mixte comprenant des logements collectifs en accession (2 495 m²) et individuels (637 m²), des logements aidés (1 606 m²), une résidence sénior (4 814 m²), un hôtel (2 976 m²), des commerces et une crèche (409 m²), la création d'environ 272 places de stationnements sur le site et la requalification des accès, des abords et des circulations intérieures à la parcelle. La qualité architecturale du projet, la volonté de constituer de nombreux espaces ouverts et de végétaliser la parcelle, favoriseront une bonne intégration de l'opération dans son environnement, située par ailleurs à proximité des abords de la Loire.

En matière de circulation, le flux de véhicules sera densifié par rapport à l'usage actuel du site, l'offre de transport à proximité directe du site étant par ailleurs limitée (gare de BEAUGENCY à 12 min).

En partenariat avec la collectivité, il conviendra de travailler sur l'adaptation des services publics de proximité.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du terrain d'assiette :	12 838 + 2110 = 14 948 m ²
Surface de plancher développée dont :	13 433 m ²
- Surface de logements	4 738 m ²
- Surface hôtel et résidence sénior	7 790 m ²
- Autres surfaces (crèche, commerces)	905 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Avenue de Chambord

Lieu-dit : _____

Localité : BEAUGENCY

Code postal : 4 5 1 9 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 7 ° 4 6 ' 5 0 " N Lat. : 0 1 ° 3 8 ' 0 5 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de BEAUGENCY modifié en date du 11/09/2023 et ses annexes (PADD - Charte de Pays - PLH) - Zone UB
Contraintes spécifiques (voir ci-après) + Servitudes AC1 et INT1

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Zone ZNIEFF de type 1 la plus proche : Iles et grèves de la Loire près de BEAUGENCY (Id : 240003872) à 350m Zone ZNIEFF de type 2 la plus proche : La Loire Orléanaise (Id : 240030651) à 150m
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Site des Sternes Naines et Pierregarin (Id : FR3800575) à 500m Site du Castor d'Europe à BEAUGENCY (Id : FR3800060) à 750m
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'Etat dans le Loiret (PPBE) - Version approuvée le 25/12/2018 + 4ème échéance 2024-2029 en cours de consultation du public Commune dans le fuseau de la ligne ferroviaire N° 570 000 (Paris Austerlitz/Orléans/Bordeaux Saint-Jean) : PNB et SPNB mais le site du projet se situe hors du fuseau
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le terrain est situé à proximité d'un site classé (Département du Loiret) Le terrain est situé dans le périmètre des biens inscrits au Patrimoine mondiale de l'UNESCO (DRAC Centre Val-de-Loire)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est couverte par un PPRN couvrant l'aléa « Inondation » Document de référence : Plan de prévention du risque d'inondation de la vallée de la Loire - Val d'Ardoux Exposition moyenne pour les argiles
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvé le 22/10/1999
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	La cartographie Géorisques fait apparaître : - Sur l'emprise du projet, un ancien dépôt de liquides inflammables (BASIAS : CEN4500005) à l'arrêt depuis 1947 - Que le terrain se situe en zone d'exposition au retrait-gonflement des argiles (exposition moyenne)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Classement en ZRE dans le département du Loiret La commune si situe dans un périmètre de classement des eaux superficielles et des eaux souterraines à partir du sol
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le terrain est situé à proximité d'un immeuble inscrit (I2G365)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Site NATURA 2000 Directive Oiseaux (Identifiant : FR2410017) Vallée de la Loire du Loiret - Distance : 150m Site NATURA 2000 Directive Habitats (Identifiant : FR2400528) Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire - Distance : 60m
D'un site classé ?	☒	☐	Terrain situé à 100m environ du site classé AC2-130009301-4511 : vieux pont, ports et mails

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Augmentation des prélèvements en eau liés à l'arrivée de nouveaux habitants. La demande en eau potable et les volumes d'effluents rejetés évolueront de façon significative par rapport à l'utilisation actuelle du site (terrains de sport) Une solution de géothermie sur nappe sera également étudiée avec la mise en place d'une boucle d'eau tempérée.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les fondations et parkings souterrains des futurs bâtiments pourraient perturber localement les nappes phréatiques. Une étude géotechnique est en cours afin de caractériser les sous sols et d'en adapter les dispositions techniques de construction. Par ailleurs, il est étudié la possibilité d'utiliser la géothermie sur nappe. Les études confirmeront l'absence d'impact potentiel sur les réseaux d'eaux souterrains.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Du point de vue des déblais, la réalisation de parkings en sous-sol engendrera l'excavation et l'évacuation des terres dans les filières adaptées. Du point de vue des matériaux, l'usage actuel du site nécessite une part très minime de démolition par rapport à l'usage futur, les matériaux présents sur site ne constituant à priori pas de ressource
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Les produits de la démolition ainsi que les volumes de déblais/remblais seront optimisés.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Une enquête concessionnaires sera réalisée pour déterminer les réseaux existants et accessible à proximité du site et déterminera si des interventions spécifiques d'extension et d'amélioration des réseaux sont nécessaires.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le site en lui-même ne présente à priori pas d'intérêt particulier du point de vue de la biodiversité, mais il se situe à proximité directe d'espaces naturels sensibles. De par sa volumétrie et compte-tenu des flux associés, le projet pourrait avoir un impact et engendrer des perturbations limitées sur les zones à proximité, notamment du point de vue faunistique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	De par sa volumétrie et compte-tenu des flux associés, le projet pourrait avoir un impact et engendrer des perturbations limitées sur les habitats et les espèces inscrites au FSD des sites Natura 2000 situés à proximité directe.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	L'usage future, à dominante résidentielle, n'engendre aucun risque technologique particulier.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est situé dans une zone de risque au titre des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Phase transitoire : rotation de camions démolition + déblais/remblais potentiels Phase définitive : flux véhicule augmenté et répartition temporelle modifiée
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase chantier, le projet pourra générer des nuisances dans les plages horaires autorisées pour la réalisation de travaux de construction.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Des vibrations pourront avoir lieu uniquement durant la phase chantier et en particulier dans les premières phases.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Sur le site sportif actuel, les émissions lumineuses sont ponctuelles. Le projet pourra engendrer de nouvelles émissions lumineuses diurnes et nocturnes liées à la présence des logements.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les nouveaux éclairages publics pourront également engendrer des émissions lumineuses complémentaires. Le modèle d'éclairage, la temporisation et l'orientation viseront à limiter leur impact.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	La future utilisation du site (logement, hôtel, commerces) n'engendrera pas d'émission directe de polluant dans l'air. Des émissions indirectes surviendront via l'usage des véhicules motorisés personnels utilisés par les futurs résidents ou durant la phase chantier pour le transport des personnes et des matériaux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	En phase d'exploitation, le risque de rejet potentiel est très limité compte-tenu de l'utilisation future du site (dominante résidentielle)
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les rejets hydrauliques en phase de fonctionnement correspondront aux rejets quotidiens des habitants. Le projet sera raccordé aux réseaux d'eaux usées. Les objectifs de certifications conduiront probablement le projet à aménager des systèmes performants en matière de gestion des eaux pluviales et de ruissellement (rétention, infiltration) pour limiter les volumes envoyés vers les réseaux.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier, des déchets de chantier issus de la démolition seront produits. Ces déchets seront envoyés vers les filières de traitement dédiées. En phase exploitation, l'arrivée de nouveaux habitants engendrera une augmentation de la production de déchets (OM résiduelles, recyclables, autres déchets, déchets verts).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La qualité d'insertion du projet dans son environnement et le soin porté à l'architecture permettent de ne pas porter atteinte au patrimoine environnant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Afin de minimiser les impacts du projet sur l'environnement, notamment du point de vue de la production de chaleur, une solution de géothermie sur nappe sera étudiée (voir annexe facultative 2).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences au titre de NATURA 2000 en application de l'article R.414-23 du code de l'environnement	☒
2	Note de principe méthodologique de mise en oeuvre d'une solution de géothermie sur nappe	☒
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom CANNET

Prénom ADRIEN

Qualité du signataire Directeur Général

À ISSY-LES-MOULINEAUX

Fait le 07/08/2024


IMMOBLEU PROMOTION ILE DE FRANCE SARL
Les Rives de Marne
8 Quai de Bir Hakeim 94410 Saint-Maurice
Tél. 01 45 11 76 00
SIRET 980 605 563 00019 APE : 6810Z

Signature du (des) demandeur(s)